



## AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE



## Aide à l'immobilier d'entreprise, un dispositif local destiné aux entreprises

Caux Seine agglo favorise l'implantation et le développement des entreprises en proposant un soutien financier aux investissements immobiliers : l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE).

### Entreprises concernées

- Entreprises implantées sur Caux Seine agglo (TPE-PME), exerçant une activité commerciale, artisanale, industrielle ou de service, réalisant un investissement immobilier
- Entreprises nouvellement créées souhaitant s'implanter sur Caux Seine agglo (investissement immobilier)

### Projets concernés

- Les projets d'acquisition de foncier avec une opération de construction
- Les projets d'acquisition de biens immobiliers
- Les projets d'extension de bâtiment

*(Les dépenses d'aménagement techniques seules ne sont pas prises en compte).*

### Modalités financières

- Le montant de la subvention correspond à un pourcentage du coût total (hors taxes) des travaux et de l'acquisition hors frais de notaire
- Tout dossier fait l'objet d'une étude approfondie, une validation en commission est nécessaire pour le versement de la subvention



Destinée aux  
TPE et PME sur  
Caux Seine agglo



Projets de construction,  
d'extension et  
d'acquisition



Aide financière soumise  
à conditions

**Vous avez un projet  
d'entreprise à financer ?**



Contactez Madame Gwenaëlle Le Bihan  
+33 (0)2 32 84 13 72  
[g.lebihan@cauxseine.fr](mailto:g.lebihan@cauxseine.fr)



**Caux Seine agglo : la NORMANDIE se [ré]invente ici !**